

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Amiens, le mercredi 23 octobre 2024

Signature officielle de la convention de valorisation de la section Voyennes-Saint-Simon du canal de la Somme entre le Département de la Somme et Voies navigables de France

Les travaux nécessaires à la remise en navigation du canal de la Somme entre le canal du Nord et le canal de Saint Quentin ont débuté au printemps 2023. C'est dans ce cadre que le Conseil départemental de la Somme et Voies Navigables de France (VNF) ont signé, le lundi 21 octobre 2024, une convention de valorisation du domaine public fluvial portant sur le canal de la Somme amont, sur la section dite « Voyennes / Saint - Simon ». Cette convention vise à renforcer l'attractivité fluviale de l'Est de la Somme, dans le cadre de la démarche « Vallée de Somme, Vallée idéale » portée par le Département.

Favoriser l'itinérance fluviale et fluvestre

La convention, établie, pour une durée de 30 ans, a pour objet le transfert au Département de l'aménagement, de l'entretien et de l'exploitation de dépendances du domaine public fluvial appartenant à l'État en vue d'assurer leur valorisation. L'objectif prioritaire de ce transfert consiste à réouvrir la navigation de cette section fermée depuis 2003 pour des raisons de sécurité. Cela permettra une connexion du domaine fluvial départemental au réseau des canaux touristiques, favorisant ainsi l'itinérance fluviale et fluvestre.

Renforcer l'attractivité de l'Est de la Somme

Ces travaux permettront également de poursuivre la Véloroute Vallée de Somme (V30) sur le chemin de halage, au bord de la voie d'eau, pour atteindre le même niveau de service que sur le reste de l'itinéraire côté Somme. Avec ce projet, l'attractivité à l'Est de la Somme et sur l'ensemble du canal sera particulièrement renforcée.

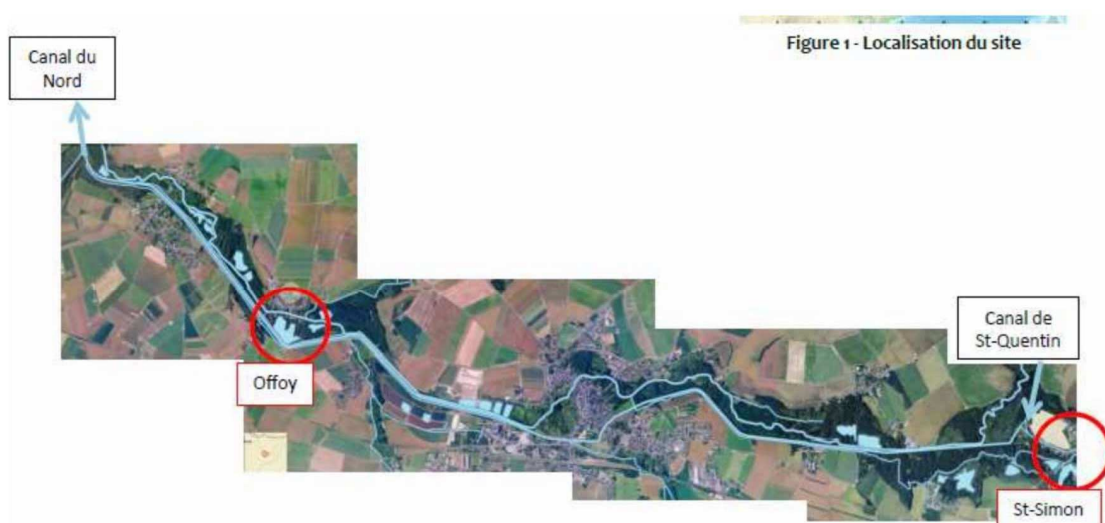
Le projet global, estimé à 14 millions d'euros HT, est financé par le Conseil départemental de la Somme. Il bénéficie du soutien de Voies navigables de France, de l'État, de la Région Hauts-de-France à travers le Contrat de plan État-Région 2021-2027, ainsi que de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie dans le cadre de la restauration et de la diversification des habitats.

Avec ce transfert, le Département pérennise son action après la phase de réhabilitation de l'infrastructure et peut gérer et valoriser ce domaine, situé partiellement en dehors de son périmètre administratif : 16,5 km dont 11,5 km dans le département de la Somme et 5 km situés dans le département de l'Aisne. Ce tronçon s'étend de l'amont de l'écluse de Saint-Simon à la jonction avec le canal du Nord à Voyennes.

Les dépendances ainsi transférées comprennent notamment quatre écluses, trois maisons éclusières, des parcelles cadastrées ainsi que le domaine public non cadastré.

Contacts presse :

- ▶ Conseil départemental de la Somme - Eloïse DEVRED - 06 11 46 81 18 - edevred@somme.fr
- ▶ Voies navigables de France - Corine SPINER - 06 23 02 09 35 - corinne.spiner@vnf.fr



Pour Rollon Mouchel-Blaisot, Préfet de la Somme, « ***L'Etat soutient depuis le début ce projet particulièrement sur le plan juridique comme sur le plan financier, notamment via le contrat de plan Etat Région 2021-2027. Les travaux d'envergure réalisés permettront notamment d'assurer une plus grande sécurité grâce à l'aménagement des berges et digues, ou encore de rétablir la circulation de plaisance. Le caractère exemplaire de cette opération, en termes de sécurité, d'aménagement paysagé, de biodiversité et de développement local est à souligner. Le projet s'inscrit dans le cadre du projet global « Vallée de Somme, Vallée idéale ».*** ».

Pour Stéphane Haussoulier, Président du Conseil départemental de la Somme, « ***nous sommes dans la phase opérationnelle de ce projet majeur pour l'Est de la Somme. La remise en navigation de cette section et la finalisation de la Véloroute Vallée de Somme se veut véritablement un chantier exemplaire, avec le concours des acteurs locaux comme de la population qui sera informée et associée tout au long du chantier. Avec mes collègues Vice-présidents Brigitte Lhomme (projets structurants), Hubert de Jenlis (infrastructures) mais aussi Françoise Ragueneau et Frédéric Demule, les élus départementaux du canton de Ham, nous sommes plus que jamais mobilisés pour créer ici une véritable dynamique, en lien avec la démarche Vallée de Somme, Vallée idéale, au service de l'attractivité du territoire.*** »

Pour Stéphane Bousquet, Directeur territorial Bassin de la Seine de Voies navigables de France, « ***Ce projet constitue une formidable opportunité de mettre en valeur les territoires autour du canal en développant des activités de tourisme fluvial et fluvestre. VNF est aux côtés des collectivités pour développer de nouvelles activités, grâce au patrimoine fluvial (maisons éclésières, chemin de halage, voie navigable...). Avec cette convention de valorisation et le soutien financier de VNF, le Département de la Somme va pouvoir mettre en œuvre un projet touristique global sur l'ensemble de l'itinéraire du canal de la Somme.*** »

Contacts presse :

- ▶ Conseil départemental de la Somme - Eloïse DEVRED - 06 11 46 81 18 - edevred@somme.fr
- ▶ Voies navigables de France - Corine SPINER - 06 23 02 09 35 - corinne.spiner@vnf.fr